COMITE DIRECTEUR
31 MAI 2022 – 18H EN VISIOCONFERENCE

Présidence : Alain DOUCET

Membres élus présents : Christian ABEILHE, Michèle ANDRE, Alain AZPIROZ, Evelyne BARTHES, Annette BERBOUS, René BES, Annie BOURDALLE Jocelyn BROUSSE, Francis CAZENEUVE, Daniel COLLET, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Jean-Louis DAVID, Aude D'ORSI, Daniel FABRE, Gérard FOURQUET, Isabelle GELY, Christophe GIL, Françoise JAMMES, Jean Claude LEGENDRE, André LEYMAT Laurent MARTINIE, Jean-Marc MOREAU, Jean Yves MOURET, Laetitia PACHOUD Alain PALAUSSE, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Bernard PUJOL Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL Max SANTA, Michel VIGIER, Thierry VIGNOBOUL, Bernard VIVIES

Membres élus excusés : Didier CEYSSON, Benoît CASTANEDO, Frédérick DEDIEU, Pierre JEAN MARIE, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ Matthieu MONCHAUX, Marie-Dorothée PEREZ Stéphane PINASSEAU, Michel RUAMPS, Rolland SORMANI, Claude SOUTADE Jean Claude TARDIEU, Gérard TUGAS, Bernard VAUR, Jacques ZOCCHETTO.

Assistent : Pierre CIBOT, Eric DORIA, André LAUR, Eric PLANES, Laurent SOLA

Communication du Président

Le Comité Directeur est réuni exceptionnellement ce jour afin de voter le règlement financier et le budget prévisionnel 2022-2023
Le Président ouvre la séance en communiquant les dates des finales jeunes le 11 juin à Graulhet et Castelnaudary et du Groupama le 12 juin à Caussade.

Il tient à remercier Rolland SORMANI, Christian ABEILHE et Daniel FABRE et toutes leurs équipes pour leur travail de recherche de terrains qui s'est avéré difficile pour les phases finales.

Il signale que les inscriptions pour le Congrès FFR à Marseille sont ouvertes.

REGLEMENT FINANCIER

Alain AZPIROZ présente pour validation le projet du règlement financier 2022/2023 et les principales modifications

CHAPITRE I

Article 1 – Participation financière des clubs

B/droit d'engagement des équipes : **U18F (10€) et F+18F (50€) et rassemblements U16, U19 (30€), U18F (30€) et F+18(30€)**

C/timbres d'affiliation : ajout d'une mention particulière *: **les timbres invendus retournés avant le 15/01/2023 seront remboursés**.*

H: visio-conférence
Les clubs utilisant la visioconférence se verront appliquer la gratuité.

I : Formation des entraîneurs et des éducateurs
Tarif module fédéral baby rugby et rugby à 5 : 100€ au lieu de 80€

Article 2 : Compétitions de Ligue

Frais de déplacement des officiels de match
Applicable sous réserve de la mise en place d'un prélèvement direct par la Ligue

Représentant fédéral
Indemnités d'absence :
60€ pour les équipes + 19 ans
60€ pour les équipes U16, jusqu'à U19, indemnité d'absence prise en charge par la Ligue

Dispositions dans le cas d'incivilités pour les catégories d'âge U16, U18, U19 :
Au-delà de 4 semaines cumulées de suspension jusqu'à la dernière rencontre de la phase qualificative.
Équipes U16, U18, U19 en nom propre → Indemnité d'absence prise en charge par le club fautif
Dans le cas de rassemblements d'équipes U16, U18, U19 → Indemnité supportée par les clubs porteurs du rassemblement

Représentant fédéral financier
Indemnité d'absence : ***60 €***

Article 6 – Dispositions financières particulières

Dispositions pour les salariés, élus, chargés de mission, dans le cadre de missions à la demande de la Ligue Occitanie de Rugby

Barème des forfaits de remboursement des frais de déplacements :
En province Repas : ***30 €***
En région Parisienne Repas : ***40€***

Dispositions pour les élus, chargés de mission, dans le cadre du fonctionnement des différentes commissions de la Ligue

Commande de repas inférieure ou égale à 10 convives : formule « plateau repas « à ***15€*** par personne sans les boissons.
Commande de repas supérieure à 10 convives : formule « buffet » à ***10€*** par personne sans les boissons.

Dans le cadre de l'utilisation du bar au siège de la Ligue, un règlement sur l'usage du bar sera affiché à l'entrée du local ***ainsi que le tarif des boissons.***

Le Président DOUCET soumet au vote des membres du Comité Directeur présents le règlement financier tel que présenté.
Le règlement financier 2022-2023 est adopté à l'unanimité et sera présenté à l'Assemblée Générale de Bagnères-de-Bigorre le 18 juin prochain.

BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Alain AZPIROZ présente le budget et en donne les généralités.
Total produits d'exploitation 5.601 025 €
Total charges d'exploitation 5. 593 005 €
soit un résultat d'exploitation de 8.020€

Alain AZPIROZ tient à préciser que l'enveloppe allouée aux CD et aux clubs relative aux projets novateurs est maintenue.
Le Président DOUCET fait l'annonce qu'en cas de remise à niveau de la subvention de la FFR actuellement en cours de régularisation, l'enveloppe pourrait être revue pour les CD.

Le Président DOUCET soumet à vote des membres du Comité Directeur le budget prévisionnel 2022-2023.
Le budget prévisionnel 2022-2023 est adopté à l'unanimité et sera présenté à l'Assemblée Générale de Bagnères-de-Bigorre le 18 juin prochain.

LABEL CLUB FORMATEUR

Projet de valorisation des clubs formateurs mené par Max SANTA et André LAUR.
Le Président DOUCET en dresse l'historique.
Ce projet consiste à créer un fonds dédié pour récompenser les clubs (des séries régionales jusqu'à la 1ère division fédérale) qui s'investissent dans la formation.
Les principes proposés d'abondement et les 6 critères d'attribution liés aux effectifs, sont exposés.
Une simulation chiffrée sur la base des mutations enregistrées lors des dernières années vient compléter la présentation.
Après un tour de table, ce projet sera retravaillé afin de pouvoir en faire une présentation claire aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 18 juin à Bagnères-de-Bigorre.

Séance levée à 20H00

Alain DOUCET
Le Président

Jean-Yves MOURET
Le Secrétaire Général
